

Question n°14 - «Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie ?»

Spécialisation des enseignants :

Le problème se pose dès que qu'on envisage une plus large intégration des élèves handicapés dans des classes normales. En effet une formation aux premiers secours régulièrement réactualisée semble nécessaire pour faire face à des situations d'urgence liées aux maladies graves, comme le coma d'un diabétique par exemple.

Une difficulté supplémentaire est liée à la responsabilité pénale que les enseignants encouraient dans ce type de situation.

Dans tous les cas, les enseignants ne sauraient suffire à faire face au surcroît de difficultés qu'entraînerait l'élargissement de l'accueil des handicapés dans les établissements scolaires.

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur le soutien de psychologues et d'infirmières scolaires dans chaque établissement. On peut en déplorer la disparition car leurs services sont nécessaires, même sans envisager la présence d'un handicapé dans l'enceinte scolaire.

En outre les auxiliaires à l'intégration qui peuvent suivre individuellement un enfant handicapé sont rares et actuellement payés par des associations. Pour rendre cohérent un élargissement de la politique d'intégration, il faut que l'Education Nationale se donne les moyens d'en former.

Intégration - exclusion :

On peut reconnaître que des écoles spécialisées, comme celles qui existent pour les non voyants ne favorisent pas l'intégration.

Par contre, un accueil plus généralisé des handicapés ne peut s'envisager que si le nombre d'élèves par classe est singulièrement réduit. L'attention spécifique accordée à l'élève handicapé est retirée au reste de la classe et inversement.

La personne handicapée et intégrée dans une classe peut se comparer aux autres et mesure ainsi plus clairement son handicap au cours de l'année, ce qui peut entraîner des souffrances.

Bien sûr la classe elle-même doit être préparée à ce type de confrontation, mais en règle générale, ceci se passe bien.

Par contre, l'organisation matérielle peut être onéreuse, particulièrement dans les cas où il faut restructurer de vieux établissements (rampes d'accès, ascenseurs...).

Enfin, il est clair que tous les handicaps ne sont pas susceptibles d'une intégration scolaire. Chaque handicap est un cas particulier qu'il faut organiser au cas par cas. Dans l'ensemble, on sera favorable à une intégration individuelle, plus proche du docile et plus encadrée.

Il existe déjà des équipes d'enseignants itinérants et de spécialistes médicaux qui organisent et surveillent de telles intégrations de façon satisfaisante. On demandera seulement que le suivi administratif soit simplifié pour éviter des répétitions dans le remplissage des dossiers comme entre l'Ecole et le Collège.

On rappellera que les handicapés intellectuels semblent davantage laissés pour compte que les handicapés moteurs et que pour eux aussi on a besoin de crédits. Enfin on attirera l'attention sur les problèmes de réinsertion des élèves gravement accidentés.

Gramat, le 13 décembre 2003 --- Débat Ecole Primaire & Collège

Question n°17 - « Comment améliorer la qualité de vie des élèves à l'école ?

Sujets évoqués :

L'établissement scolaire est une mini société, reflet de la société des adultes.

Les élèves, tout le temps de leur scolarité, y passent la majeure partie de leur journée en comptant les trajets pour s'y rendre.

Le contenu des programmes devenant de plus en plus dense, les rythmes scolaires deviennent de plus en plus durs, le temps de travail personnel à la maison augmente.

Il faudrait revoir le rythme scolaire de l'élève, lui permettre d'avoir dans la journée des temps de pause, d'écoute, de découvertes.

Pour arriver à dégager du temps il faut alléger et revoir le contenu des programmes : refaire une évaluation de ceux-ci, supprimer tout ce qui est vieillot, redondant sur plusieurs années.

Ces nouveaux rythmes permettraient aux établissements d'avoir plus de souplesse.

L'école fait subir aux élèves le rythme économique de la société et des parents.

Des frères et sœurs, des enfants et un de leur parent (divorcé) n'ont pas les mêmes jours d'écoles, de vacances.

Il faut harmoniser les jours de scolarité entre les établissements du 1^{er} et 2^{ème} degré d'une même commune.

Il faut harmoniser les jours de scolarité et les vacances entre les établissements d'un même département, d'une même académie, entre académies.

L'école est un lieu de vie qui doit être agréable.

Il y a beaucoup de lieux stratégiques dans un établissement scolaire, la cantine, le CDI, la cour de récréation, les espaces, salles où les élèves peuvent se poser, les toilettes. Tous ces endroits doivent être chaleureux, propres et surtout exister.

*Il faut que tous les élèves sur le territoire français aient les mêmes structures à leur disposition.
L'état doit l'imposer, ou aider les collectivités territoriales, surtout pour les cantines en 1^{er} degré.*